

lation foncière représentent environ 24 p. 100 du prix moyen d'une nouvelle unité de logement construite l'année dernière dans le Grand Toronto. Si tel est le cas, qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour mettre fin à cette spéculation foncière?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, selon moi la spéculation foncière est en perte de vitesse maintenant, sans avoir entièrement disparue. Ce qui fait le plus monter le prix des terrains maintenant, c'est le temps qu'il faut pour obtenir l'autorisation de viabiliser les terrains destinés à la construction domiciliaire. Je partage la préoccupation du député. Je demande actuellement aux ministres de l'habitation de se réunir à Ottawa le 25 de ce mois. C'est l'une des questions que nous voulons étudier de façon approfondie. Nous en avons parlé à chacune des réunions que nous avons eues jusqu'à maintenant. Nous reconnaissons tous que c'est l'un des principaux problèmes, malgré les nouveaux stimulants de \$1,000 par unité d'habitation et les programmes de traitement des eaux résiduaires et d'épuration de l'eau que nous avons proposés dans notre nouvelle politique du logement. Nous comptons faire tout en notre pouvoir, de concert avec les provinces, pour que ces terrains soient disponibles pour la construction de logements le plus tôt possible sans trop de retards administratifs, et pour que les intérêts des municipalités soient pris en considération.

* * *

● (1120)

[Français]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON PROPOSE QUE LES BUREAUX RÉGIONAUX SOIENT INFORMÉS DE LA NOUVELLE POLITIQUE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question à l'honorable ministre des Affaires urbaines.

Le 3 novembre dernier le ministre a annoncé la nouvelle politique relativement au logement pour les Canadiens. Jusqu'ici les bureaux régionaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement n'ont eu que les journaux pour les renseigner au sujet de cette politique. Le ministre peut-il dire pourquoi il néglige d'informer ces bureaux, et s'il a l'intention de le faire bientôt?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Nous en informons les bureaux régionaux aussi rapidement que possible. De fait, le jour même où la politique a été annoncée, nous en avons avisé tous les chefs de bureaux régionaux et de district par Telex où c'était possible. Ailleurs, la direction locale a été invitée à venir assister à une séance d'information aussi complète que possible. Le député comprendra qu'on ne peut donner beaucoup de détails avant que la Chambre adopte la mesure. On donne cependant tous les renseignements disponibles aux chefs de bureaux régionaux; la chose était prévue dans nos projets initiaux. D'autre part, si le député connaît des bureaux qui n'ont pas encore eu de renseignements, je lui saurais gré de me dire lesquels; je l'invite à m'envoyer un mot ou encore à venir me voir car je dois rencontrer, plus tard dans la journée, le président de la SCHL.

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES RESTRICTIONS AU QUÉBEC ET LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il y a quelques jours, il nous a avisés qu'avant de pouvoir nous dire si les lignes directrices seraient uniformes ou si elles varieraient d'une province à l'autre, il lui faudrait lire la loi québécoise relative aux restrictions applicables aux domaines relevant du gouvernement provincial. Le ministre est-il convaincu que le Québec suit des lignes directrices analogues à celles du gouvernement fédéral?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, il s'agit du bill n° 64 qui est pratiquement identique au bill fédéral.

Pendant que j'y suis, je pourrais peut-être passer à une autre question. Hier, l'honorable député m'a demandé à combien j'estimais le déficit budgétaire. La réponse que je lui ai donnée était basée sur les besoins de trésorerie et j'aimerais la rectifier. Les cinq ou six milliards de dollars dont j'ai parlé représentent les besoins de trésorerie du gouvernement et non pas seulement le déficit budgétaire.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne sais plus de quel côté tourner!

Une voix: Tenez bon, Bob!

M. Stanfield: Je parlerai du déficit tout à l'heure au cours de la période des questions. Le ministre n'a pas répondu à ma première question du début. Je ne demandais pas si les dispositions de la loi étaient les mêmes, mais plutôt si les lignes directrices concernant les augmentations de salaire, par exemple, sont les mêmes que celles du gouvernement fédéral. Je voudrais une réponse claire et nette à cette question.

M. Macdonald (Rosdale): Actuellement, tout ce que nous avons, c'est le bill du Québec, tout comme le bill C-73. Bien sûr, le Québec a choisi de mettre sur pied ses propres rouages à ce sujet. Je n'ai aucune raison de croire qu'après avoir adopté une mesure presque identique à celle du gouvernement fédéral, le Québec ne fera pas l'impossible en appliquant cette mesure pour suivre les mêmes principes que nous.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DES INTENTIONS DES PROVINCES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas surpris de ce que le ministre ait essayé de créer une diversion, mais je suis surpris qu'il ne puisse pas dire à la Chambre même aujourd'hui, bien des semaines après l'annonce du programme du gouvernement, quelle est la position des provinces.

Je veux demander au ministre des Finances s'il pourra assurer au comité avant que le bill anti-inflation n'en revienne, quelle est la position de chacune des dix provinces, ou quelles sont celles qui adhèrent au programme et permettent au gouvernement fédéral de l'administrer en entier. Dans le cas d'une province comme le Québec, qui garde sa propre compétence, le ministre peut-il dire au comité exactement quelles lignes directrices suivra la province de Québec, ou toute autre province adoptant une position semblable? Il me semble que le comité et la Cham-